

## Référentiel d'activités, de compétences et de certification

### Titre à finalité professionnelle Assistant de vie dépendance

L'assistant de vie est un maillon indispensable dans l'accompagnement des particuliers employeurs en perte d'autonomie ou en situation de handicap. Il intervient seul au quotidien afin de contribuer à leur maintien à domicile.

Il convient de préciser que les compétences développées dans ce référentiel sont toutes encadrées par :

- le lieu d'exercice des activités est le domicile du particulier employeur
- le respect des limites professionnelles définies par la convention collective nationale des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile
- les préconisations et les recommandations nationales de l'Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des établissements et services Sociaux et Médico-sociaux et de la Haute Autorité de Santé

Être salarié du particulier employeur et de l'emploi à domicile nécessite d'assurer la pérennité de ses emplois et de développer son activité professionnelle. L'assistant de vie se trouve majoritairement en situation de multi-emplois, isolé et autonome, à la différence des salariés mis à disposition par des sociétés ou associations prestataires. Il doit régulièrement rechercher des emplois auprès de plusieurs particuliers employeurs, tous différents dans leurs attentes et leurs besoins. Durant toute la durée de ses contrats l'assistant de vie adopte une posture facilitante concernant la contractualisation de l'emploi, et instaure un climat de confiance avec ses particuliers employeurs.

La prévention des risques et la sécurité dans son activité professionnelle sont deux indispensables dans le secteur du particulier employeur et de l'emploi à domicile. L'assistant de vie doit veiller à préserver sa santé et sa sécurité aux domiciles des particuliers employeurs, à prévenir les risques d'accident du travail et les risques psycho-sociaux liés aux diverses situations de travail rencontrées. Il accompagne également ses particuliers employeurs en perte d'autonomie et en situation de handicap dans la sécurisation de leur domicile, en étant force de proposition pour améliorer les conditions de vie et de sécurité du foyer.

L'entretien courant du domicile et du linge constitue une forte employabilité pour l'ensemble des métiers du secteur. L'assistant de vie effectue cet entretien en appliquant des techniques professionnelles et en adoptant des pratiques éco-responsables. Il respecte les habitudes et les consignes de chaque particulier employeur.

L'assistant de vie occupe une place reconnue dans le secteur de la dépendance notamment grâce à la structuration de l'accompagnement personnalisé du particulier employeur en perte d'autonomie ou en situation de handicap. Cet accompagnement détermine la nature de la prise en charge du particulier employeur au quotidien et permet également de définir la place et les missions du salarié auprès des proches aidants et/ou de l'entourage.

Pour permettre un maintien au domicile, un accompagnement dans les actes quotidiens est souvent nécessaire. L'assistant de vie accompagne le particulier employeur en perte d'autonomie ou en situation de handicap dans la réalisation de ces actes.

La socialisation du particulier employeur joue un rôle essentiel dans le maintien de ses capacités, de son autonomie, et de son maintien à domicile. L'assistant de vie propose et met en place des activités sociales, culturelles et de loisirs pour son particulier employeur en perte d'autonomie ou en situation de handicap. Ces activités permettent de conserver un lien social qui est souvent perturbé par la perte d'autonomie ou la situation de handicap. L'assistant de vie contribue ainsi à son bien-être en répondant à ce besoin.

Le repas est un moment essentiel pour la santé du particulier employeur en perte d'autonomie ou en situation de handicap. Une personne en perte d'autonomie ou en situation de handicap éprouve des difficultés plus ou moins importantes à préparer et/ou à consommer son repas. La qualité des repas en devient altérée, et le plaisir de manger disparaît. Le rôle de l'assistant de vie est alors de l'aider dans la préparation et la prise des repas. Il favorise un environnement convivial. Selon les capacités de son particulier employeur, le salarié peut être amené à préparer seul le repas.

## Bloc de compétences 01.02 : Gestion de son activité professionnelle auprès de particuliers employeurs

Référentiel d'activités <i>Décrit les situations de travail, les activités exercées</i>	Compétences <i>Identifie les compétences y compris sociales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	Référentiel d'évaluation <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation Indicateurs
<p>L'assistant de vie gère seul son activité professionnelle, auprès de plusieurs particuliers employeurs en perte d'autonomie ou en situation de handicap.</p> <p>Il est en veille constante concernant le marché du travail. Il doit régulièrement rechercher en toute autonomie de nouveaux particuliers employeurs. Il détermine ainsi l'environnement de travail qu'il recherche pour trouver des emplois adaptés à ses souhaits. Il met en place un plan d'action cohérent avec sa recherche.</p> <p>L'assistant de vie adopte également une démarche de développement de son activité pour maintenir son employabilité tout au long de sa vie professionnelle. Il se forme et effectue de la veille en lien avec son activité. Il utilise des outils de communication pour développer son activité, en structurant ses compétences. Lors d'un entretien d'embauche il analyse les besoins et attentes du particulier employeur en perte d'autonomie ou en situation de handicap pour proposer des interventions adaptées. Il met en avant son parcours en fonction des missions recherchées par les particuliers employeurs en perte d'autonomie ou en situation de handicap, et le soutien dans la contractualisation de l'embauche. Il propose des entretiens réguliers tout en veillant à instaurer puis maintenir une relation de confiance.</p>	<p>Construire son activité professionnelle en toute autonomie dans le secteur spécifique de l'emploi entre particuliers en recherchant des particuliers employeurs avec des outils de communication adaptés, en conduisant des entretiens d'embauche, et en négociant ses contrats de travail pour maintenir son employabilité</p> <p>Consolider son activité professionnelle en toute autonomie auprès des particuliers employeurs en veillant aux évolutions des métiers du secteur et en utilisant ses droits à la formation tout au long de la vie afin de maintenir son employabilité et d'affirmer son identité professionnelle</p> <p>Maintenir les relations de travail favorables avec les particuliers employeurs en s'appuyant sur les droits et les devoirs respectifs du salarié et des particuliers employeurs afin de développer la relation de confiance</p> <p>Adapter la proposition de son intervention aux évolutions de situations afin de répondre aux besoins et attentes des particuliers employeurs</p>	<p><b>ÉTUDE DE SITUATION PROFESSIONNELLE</b></p> <p><b>Type d'épreuve :</b> étude de situation professionnelle numérique individuelle. L'étude de situation numérique permet le repérage des compétences professionnelles du candidat par l'évaluation de ses capacités d'analyse et de raisonnement face à plusieurs situations d'emploi contextualisées. Le support numérique permet une variété d'actions du candidat qui pourra être confronté à du texte, des images, des vidéos ou autres extraits sonores afin de proposer des situations au plus près des réalités de terrain.</p> <p><b>Durée totale de l'épreuve :</b> 1 heure pour le candidat.</p> <p><b>Conditions de réalisation de l'épreuve :</b> réalisée au sein de l'organisme de formation. L'étude de situation professionnelle est organisée par le responsable des évaluations. L'évaluation est organisée via une plateforme numérique. Le responsable des évaluations nomme le surveillant, qui ne peut être le formateur des candidats. Le surveillant est le garant et le responsable de l'épreuve. Les résultats sont délivrés par le certificateur.</p> <p><b>Conditions de validation du bloc :</b> Le candidat doit avoir validé toutes les compétences pour valider le bloc. Le bloc de compétences sera attribué par un jury de certification se réunissant en commission d'attribution évaluant les compétences acquises lors de l'évaluation</p> <p><b>Outils fournis par le certificateur :</b> Outils administratifs : convocations, code d'accès aux sujets, plateforme numérique pour validation des résultats, résultats. Outils pédagogiques : sujets exemples, lien de simulation, fiche technique (définition des rôles, descriptif de l'organisation de l'épreuve).</p>	<p><b>Le candidat démontre :</b></p> <p><b>Une stratégie de développement d'activité professionnelle adaptée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'environnement de travail est identifié (horaires, zone géographique, publics...)</li> <li>- Le plan d'action de recherche de nouveaux particuliers employeurs est défini (Calendrier, personnes et lieux ressources à contacter...)</li> <li>- des outils de développement de son activité professionnelle sont utilisés</li> <li>- La présentation de ses compétences est structurée</li> </ul> <p><b>Un positionnement adapté lors d'un entretien :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le parcours professionnel et de formation est présenté de manière cohérente</li> <li>- Les documents réglementaires sont utilisés de façon pertinente (CCN, contrats, moyens de paiement...)</li> <li>- Les besoins et attentes du particulier employeur sont compris</li> <li>- Les propositions du salarié au particulier employeur sont adaptées (régularité et durée d'intervention, tâches, démarche d'accompagnement...)</li> <li>- Une démarche d'entretiens réguliers est proposée</li> </ul> <p><b>Une capacité à maintenir son employabilité et ses connaissances du secteur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les acteurs et les outils pour maintenir ses connaissances sur l'évolution du secteur sont identifiés (formation, événements sur la connaissance des métiers...)</li> <li>- Les sources de veille légale des métiers du secteur sont identifiés (informations institutionnelles, syndicales...)</li> </ul> <p><b>Une gestion efficace de son activité au quotidien :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des outils de communication sont proposés pour maintenir une relation de confiance auprès des particuliers employeurs</li> <li>- Les outils utilisés pour organiser l'activité professionnelle sont adaptés</li> <li>- Pour faire face aux évolutions des emplois, une adaptation de son activité professionnelle est proposée (en fonction des évolutions des situations, des missions et des tâches...)</li> <li>- Les structures et les personnes ressources en cas de difficulté professionnelle sont identifiées</li> </ul>

**Bloc de compétences 02.02 : Prévention et sécurité de son activité professionnelle au domicile du particulier employeur**

Référentiel d'activités <i>Décrit les situations de travail, les activités exercées</i>	Compétences <i>Identifie les compétences y compris sociales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	Référentiel d'évaluation <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation Indicateurs
<p>L'assistant de vie veille au bon équilibre de son planning de travail. Il est vigilant au nombre de particuliers employeurs en perte d'autonomie ou en situation de handicap qu'il accompagne, à son amplitude horaire d'intervention et au nombre de jours travaillés.</p> <p>Il est attentif aux temps de trajet tout au long de la semaine pour se déplacer chez ses particuliers employeurs en perte d'autonomie ou en situation de handicap.</p> <p>Il veille aux efforts physiques qu'il effectue en prenant en compte la bonne répartition des missions effectuées tout au long de la journée. Il utilise du matériel approprié à la réalisation de son activité professionnelle.</p> <p>Il identifie les risques et il se préserve de la fatigue émotionnelle liée aux situations d'emplois spécifiques : isolement de l'assistant de vie, gestion des pathologies, du processus de deuil...</p> <p>Il observe les différents espaces de vie et de travail et identifie les potentiels risques liés à sa sécurité et à celle des particuliers employeurs en perte d'autonomie ou en situation de handicap.</p> <p>Il identifie des risques domestiques et propose des actions de prévention et des aménagements des espaces de vie.</p>	<p>Prévenir les risques professionnels liés à son activité dans le secteur des particuliers employeurs en les identifiant, en adaptant ses interventions et en préconisant des actions d'amélioration afin de garantir sa propre sécurité et maintenir son employabilité</p> <p>Prévenir les risques domestiques dans le secteur spécifique des particuliers employeurs, en les identifiant, en préconisant et en accompagnant sur des actions d'amélioration afin de sécuriser les particuliers employeurs</p> <p>Ajuster les actions d'amélioration à la situation de travail et aux particuliers employeurs afin de prévenir les risques de façon adéquate</p> <p>Être autonome dans l'identification des risques professionnels et domestiques et dans la mise en place des actions de prévention afin d'assurer sa sécurité et celle des particuliers employeurs</p>	<p><b>ÉTUDE DE SITUATION PROFESSIONNELLE</b></p> <p><b>Type d'épreuve :</b> étude de situation professionnelle individuelle sur support numérique. L'étude de situation numérique permet le repérage des compétences professionnelles du candidat par l'évaluation de ses capacités d'analyse et de raisonnement face à une situation d'emploi contextualisée.</p> <p><b>Descriptif :</b> Le candidat est placé dans un contexte professionnel où il doit identifier les dangers domestiques et proposer des aménagements pour prévenir les risques. Il doit également identifier les risques professionnels et proposer des solutions de sécurisation de son intervention.</p> <p>Le support numérique permet une variété d'actions du candidat qui pourra être confronté à du texte, des images, des vidéos ou autres extraits sonores afin de proposer des situations au plus près des réalités de terrain.</p> <p><b>Durée totale de l'épreuve :</b> 1 heure pour le candidat. Conditions de réalisation de l'épreuve : réalisée au sein de l'organisme de formation.</p> <p>L'étude de situation professionnelle est organisée par le responsable des évaluations. L'évaluation est organisée via une plateforme numérique. Le responsable des évaluations nomme le surveillant, qui ne peut être le formateur des candidats. Le surveillant est le garant et le responsable de l'épreuve. Les corrections automatiques sont délivrées par la plateforme numérique. Les résultats sont délivrés par le certificateur.</p> <p><b>Conditions de validation du bloc :</b> Le candidat doit avoir validé toutes les compétences pour valider le bloc. Le bloc de compétences sera attribué par un jury de certification se réunissant en commission d'attribution évaluant les compétences acquises lors de l'évaluation</p> <p><b>Outils fournis par le certificateur :</b> Outils administratifs : convocations, code d'accès aux sujets, plateforme numérique pour validation des résultats, résultats. Outils pédagogiques : sujets exemples, lien de simulation, fiche technique (définition des rôles, descriptif de l'organisation de l'épreuve)</p>	<p><b>Le candidat démontre :</b></p> <p><b>Une capacité à prévenir les risques professionnels (épuisement professionnel, physique, psychique) dans le cadre de son activité professionnelle</b> - Les risques professionnels sont identifiés (TMS, temps des trajets entre employeurs, répartition de la charge des missions et du type de mission...) - Les mesures d'adaptation proposées sont appropriées dans son activité professionnelle</p> <p><b>Une capacité à identifier et sensibiliser les personnes accompagnées (PE, famille, aidants...) de tous risques domestiques liés à leur environnement de vie</b> - Les risques domestiques sont identifiés dans chaque espace de vie - Les actions de prévention proposées au particulier employeur sont appropriées</p>

**Bloc de compétences 03.02 : Entretien du domicile et du linge : pratiques éco-responsables**

Référentiel d'activités <i>Décrit les situations de travail, les activités exercées</i>	Compétences <i>Identifie les compétences y compris sociales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	Référentiel d'évaluation <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation Indicateurs
<p>L'assistant de vie effectue l'entretien courant du domicile en fonction des pièces utilisées et des habitudes, des consignes des particuliers employeurs en perte d'autonomie ou en situation de handicap. Il dépoussière, nettoie et désinfecte les surfaces.</p> <p>L'assistant de vie effectue l'entretien courant du linge en fonction des habitudes, des besoins et des consignes des particuliers employeurs en perte d'autonomie ou en situation de handicap : il trie, il nettoie, il étend et il repasse le linge. Il effectue l'entretien du domicile et du linge en adoptant les gestes et postures appropriés. Il réalise l'entretien du domicile et du linge en ayant des pratiques éco-responsables que ce soit dans l'utilisation des matières premières (eau, électricité) mais aussi en sensibilisant les particuliers employeurs en perte d'autonomie ou en situation de handicap dans l'achat de produits éco-responsables.</p>	<p>Entretien du domicile en appliquant les protocoles et les techniques d'entretien et en sensibilisant les particuliers employeurs aux pratiques éco-responsables afin de favoriser le bien-être de l'adulte et de l'enfant</p> <p>Entretien du linge en appliquant les protocoles et les techniques d'entretien et en sensibilisant les particuliers employeurs aux pratiques éco-responsables afin de favoriser le bien-être de l'adulte et de l'enfant</p> <p>Ajuster les pratiques d'entretien du domicile et du linge afin d'assurer un entretien adéquat aux habitudes et aux spécificités des particuliers employeurs</p> <p>Être autonome dans l'entretien du domicile et du linge afin de garantir un environnement sain pour les particuliers employeurs</p>	<p><b>MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE</b></p> <p><b>Type d'épreuve :</b> mise en situation professionnelle simulée individuelle suivie d'un entretien. La mise en situation professionnelle permet le repérage des compétences professionnelles du candidat par l'observation de l'application de gestes et de techniques face à une situation d'emploi contextualisée. La mise en situation propose une reconstitution proche de la réalité de terrain. L'entretien mené par l'expert-évaluateur permettra au candidat de s'autoévaluer et à l'expert-évaluateur de compléter, par un questionnaire, l'évaluation des compétences du candidat.</p> <p><b>Descriptif :</b> Durant la mise en situation professionnelle, le candidat évolue dans les pièces d'un domicile réel ou reconstitué et réalise différentes tâches professionnelles telles que l'entretien du sol, le nettoyage du matériel, le repassage ou encore le nettoyage du linge, déterminées par une situation d'emploi donnée.</p> <p><b>Durée totale de l'épreuve :</b> 45 minutes pour le candidat.</p> <p><b>Conditions de réalisation de l'épreuve :</b> réalisée au sein de l'organisme de formation. La mise en situation professionnelle simulée est organisée conjointement par le responsable des évaluations et l'expert-évaluateur. Le responsable des évaluations nomme l'expert-évaluateur, qui ne peut être le formateur des candidats, et fournit les résultats au certificateur.</p> <p><b>Conditions de validation du bloc :</b> Le candidat doit avoir validé toutes les compétences pour valider le bloc. Le bloc de compétences sera attribué par un jury de certification se réunissant en commission d'attribution évaluant les compétences acquises lors de l'évaluation</p> <p><b>Outils fournis par le certificateur :</b> Outils administratifs : convocations, code d'accès aux sujets, plate-forme numérique pour validation des résultats. Outils pédagogiques : sujets, sujets exemple, grille d'évaluation, fiche technique (définition des rôles, descriptif de l'organisation de l'épreuve, liste du matériel, aide à l'entretien)</p>	<p><b>Le candidat démontre :</b></p> <p><b>Une efficacité dans l'entretien du domicile :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les activités sont organisées de façon pertinente</li> <li>- Les habitudes et les consignes du particulier employeur sont respectées</li> <li>- Les protocoles et les techniques d'entretien du cadre de vie sont appliqués</li> <li>- Le choix et l'utilisation des produits et matériels sont adaptés</li> <li>- Les gestes et postures sont adaptés</li> <li>- Les pratiques éco-responsables sont appliquées</li> <li>- Les informations sont transmises au particulier employeur</li> </ul> <p><b>Une efficacité dans l'entretien du linge :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les activités sont organisées de façon pertinente</li> <li>- Les habitudes et les consignes du particulier employeur sont respectées</li> <li>- Les protocoles et les techniques d'entretien du linge sont appliqués</li> <li>- Le choix et l'utilisation des produits et matériels sont adaptés</li> <li>- Les gestes et postures sont adaptés</li> <li>- Les pratiques éco-responsables sont appliquées</li> <li>- Les informations sont transmises au particulier employeur</li> </ul>

**Bloc de compétences 08.02 : Projet et Accompagnement personnalisés du particulier employeur en perte d'autonomie ou en situation de handicap**

Référentiel d'activités <i>Descrit les situations de travail, les activités exercées</i>	Compétences <i>Identifie les compétences y compris sociales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	Référentiel d'évaluation <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation Indicateurs
<p>L'assistant de vie construit et propose à ses particuliers employeurs en perte d'autonomie ou en situation de handicap un accompagnement personnalisé en se basant sur leurs besoins et leurs attentes.</p> <p>Il propose un ajustement tout au long de son accompagnement en fonction de l'évolution de la situation des particuliers employeurs en perte d'autonomie ou en situation de handicap et du cadre de l'intervention.</p> <p>Il respecte les limites de son rôle et de sa mission auprès des particuliers employeurs en perte d'autonomie ou en situation de handicap et peut en informer les professionnels et les proches aidants.</p> <p>Il instaure des situations de communication adaptées aux informations à transmettre aux particuliers employeurs en perte d'autonomie ou en situation de handicap.</p> <p>Il facilite le lien entre les professionnels et/ou les proches aidants pour la continuité de l'accompagnement des particuliers employeurs en perte d'autonomie ou en situation de handicap grâce à des moyens de communication appropriés et un discours adapté.</p>	<p>Evaluer en toute autonomie les besoins et les attentes des particuliers employeurs en perte d'autonomie ou en situation de handicap avec méthode en prenant en compte les capacités, les caractéristiques de la perte d'autonomie afin de proposer un accompagnement personnalisé</p> <p>Proposer en toute autonomie des modalités d'accompagnement personnalisé aux particuliers employeurs en perte d'autonomie ou en situation de handicap en s'appuyant sur l'évaluation et l'évolution des besoins, et sur les dispositifs et les professionnels mobilisables, afin de contribuer au maintien à domicile</p> <p>Collaborer avec l'équipe intervenant à domicile et l'entourage proche des particuliers employeurs en perte d'autonomie ou en situation de handicap en respectant le cadre de son intervention et en communiquant les informations nécessaires, afin de favoriser une cohérence globale de l'accompagnement personnalisé</p> <p>S'adapter à la situation et à son évolution afin de proposer un accompagnement personnalisé</p>	<p><b>ETUDE DE SITUATION PROFESSIONNELLE*</b></p> <p><b>Type d'épreuve :</b> étude de situation professionnelle individuelle support écrit. L'étude de situation écrite permet le repérage des compétences professionnelles du candidat par l'évaluation de ses capacités d'analyse et de raisonnement face à une situation d'emploi contextualisée.</p> <p><b>Descriptif :</b> Durant l'étude de situation professionnelle, le candidat définit les objectifs de l'accompagnement personnalisé et les propose au particulier employeur, il définit des modes appropriés de communication avec les autres professionnels participant au projet.</p> <p><b>Durée totale de l'épreuve :</b> 1 heure pour le candidat.</p> <p><b>Conditions de réalisation de l'épreuve :</b> réalisée au sein de l'organisme de formation. L'étude de situation professionnelle est organisée conjointement par le responsable des évaluations et l'expert-évaluateur. Le responsable des évaluations nomme le surveillant et l'expert-évaluateur, qui ne peut être le formateur des candidats, et fournit les résultats au certificateur. Le surveillant est le garant et le responsable de l'épreuve. L'expert-évaluateur assure la correction des copies des candidats à l'issue de l'épreuve.</p> <p><b>Conditions de validation du bloc :</b> Le candidat doit avoir validé toutes les compétences pour valider le bloc. Le bloc de compétences sera attribué par un jury de certification se réunissant en commission d'attribution évaluant les compétences acquises lors de l'évaluation</p> <p><b>Outils fournis par le certificateur :</b> Outils administratifs : convocations, code d'accès aux sujets, plate-forme numérique pour validation des résultats. Outils pédagogiques : sujets, sujets exemple, grille d'évaluation, fiche technique (définition des rôles, descriptif de l'organisation de l'épreuve).</p>	<p><b>Le candidat démontre une :</b></p> <p><b>Pertinence dans sa proposition d'accompagnement personnalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les informations recueillies sont utiles à l'accompagnement</li> <li>- Les capacités et les besoins du particulier employeur en perte d'autonomie ou en situation de handicap sont identifiés</li> <li>- Les objectifs de l'accompagnement proposé sont adaptés à la situation</li> <li>- Les propositions sont réalisées en concertation avec la personne en perte d'autonomie ou en situation de handicap</li> <li>- L'accompagnement respecte les principes de la relation d'aide</li> <li>- L'intervention est ajustée en fonction de l'évolution de la situation</li> </ul> <p><b>Efficacité dans sa collaboration avec les professionnels et les proches aidants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dispositifs et les structures ressources du secteur gérontologique ou du handicap sont identifiés</li> <li>- Les professionnels compétents sont identifiés</li> <li>- Les missions et les limites du salarié sont clairement exposées avec les professionnels et les proches aidants</li> <li>- Les informations utiles à l'accompagnement sont transmises dans le respect de l'obligation de discrétion</li> <li>- Les moyens de communication utilisés sont appropriés à la situation</li> <li>- Le vocabulaire utilisé est professionnel et neutre</li> </ul>

**Bloc de compétences 09.02: Accompagnement aux actes quotidiens du particulier employeur en perte d'autonomie ou en situation de handicap**

Référentiel d'activités <i>Décrit les situations de travail, les activités exercées</i>	Compétences <i>Identifie les compétences y compris sociales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	Référentiel d'évaluation <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation Indicateurs
<p>L'assistant de vie accompagne du lever au coucher les particuliers employeurs en perte d'autonomie ou en situation de handicap dans la réalisation des gestes d'hygiène corporelle qu'il pourrait faire lui-même : l'aide à la toilette non médicalisée, les changes, la coiffure, le rasage, la réalisation d'un capiluve et/ou d'un pédiluve et les soins cosmétiques en fonction des habitudes du particulier employeur.</p> <p>Il aide les particuliers employeurs en perte d'autonomie ou en situation de handicap dans l'habillage et le déshabillage.</p> <p>Il aide aux déplacements et aux transferts à l'intérieur du domicile et aux déplacements extérieurs en tenant compte du degré d'autonomie des particuliers employeurs et en utilisant le matériel adapté.</p> <p>Il respecte les limites de son intervention qui exclue les actes médicaux et informe à bon escient les professionnels de santé et/ou les proches aidants en fonction de l'évolution de la situation.</p>	<p>Assister les particuliers employeurs en perte d'autonomie ou en situation de handicap à la réalisation des actes d'hygiène corporelle, à l'habillage et au déshabillage en respectant leurs habitudes, leur intimité et les règles de sécurité afin de préserver leur confort et leur bien-être</p> <p>Accompagner les particuliers employeurs en perte d'autonomie ou en situation de handicap dans leurs déplacements à l'intérieur et à l'extérieur du domicile en utilisant des techniques et matériels de transfert en toute sécurité afin de préserver leur autonomie et de contribuer à leur socialisation</p> <p>Être autonome dans la réalisation des soins et l'aide aux déplacements des particuliers employeurs afin de garantir une qualité et une sécurité dans l'accompagnement des actes quotidiens</p> <p>S'adapter à la situation et à son évolution afin de proposer un accompagnement personnalisé aux actes du quotidien.</p> <p>Instaurer une relation de confiance avec les particuliers employeurs et transmettre les informations utiles afin d'établir une collaboration efficace</p>	<p><b>MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE</b></p> <p><b>Type d'épreuve :</b> mise en situation professionnelle simulée individuelle suivie d'un entretien. La mise en situation professionnelle permet le repérage des compétences professionnelles du candidat par l'observation de l'application de gestes et de techniques face à une situation d'emploi contextualisée. La mise en situation propose une reconstitution proche de la réalité de terrain. L'entretien mené par l'expert-évaluateur permettra au candidat de s'autoévaluer et à l'expert-évaluateur de compléter, par un questionnement, l'évaluation des compétences du candidat.</p> <p><b>Descriptif :</b> Durant la mise en situation professionnelle, le candidat intervient au sein d'un domicile réel ou reconstitué au contact d'une personne en perte d'autonomie ou en situation de handicap, jouée par un comédien. Il doit s'adapter à la personne et réaliser les tâches demandées conformément à la situation d'emploi donnée. L'expert évaluateur valide les compétences par l'observation du candidat et la conduite d'un entretien en s'appuyant sur les critères définis par la grille.</p> <p><b>Durée totale de l'épreuve :</b> 45 minutes pour le candidat.</p> <p><b>Conditions de réalisation de l'épreuve :</b> réalisée au sein de l'organisme de formation. La mise en situation professionnelle simulée est organisée conjointement par le responsable des évaluations et l'expert-évaluateur. Le responsable des évaluations nomme l'expert-évaluateur, qui ne peut être le formateur des candidats, et fournit les résultats au certificateur.</p> <p><b>Conditions de validation du bloc :</b> Le candidat doit avoir validé toutes les compétences pour valider le bloc. Le bloc de compétences sera attribué par un jury de certification se réunissant en commission d'attribution évaluant les compétences acquises lors de l'évaluation</p> <p><b>Outils fournis par le certificateur :</b> Outils administratifs : convocations, code d'accès aux sujets, plate-forme numérique pour validation des résultats. Outils pédagogiques : sujets, sujets exemple, grille d'évaluation, fiche technique (définition des rôles, descriptif de l'organisation de l'épreuve, liste du matériel, aide à l'entretien).</p>	<p><b>Le candidat démontre une :</b></p> <p><b>Méthodologie de qualité dans l'accompagnement à la réalisation des actes d'hygiène :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les consignes et souhaits de la personne sont respectés</li> <li>- Le choix et l'utilisation du matériel sont adaptés</li> <li>- Les gestes et postures sont adaptés</li> <li>- La personne est sollicitée en fonction de ses capacités</li> <li>- Les règles d'hygiène et de sécurité sont appliquées</li> <li>- L'intimité de la personne est respectée</li> <li>- La communication tout au long de l'acte d'hygiène est adaptée</li> <li>- L'intervention est ajustée en fonction de l'évolution de la situation</li> <li>- Une veille sur l'état de santé du particulier employeur en perte d'autonomie ou en situation de handicap est effectuée</li> <li>- Les informations utiles sont transmises aux professionnels et/ou proches aidants</li> </ul> <p><b>Technicité dans l'accompagnement à la réalisation des transferts et déplacements :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les gestes et techniques professionnels sont adaptés</li> <li>- Le choix et l'utilisation du matériel sont adaptés</li> <li>- Les transferts et déplacements sont réalisés en toute sécurité</li> <li>- La personne est sollicitée en fonction de ses capacités</li> <li>- La communication tout au long du transfert ou du déplacement est adaptée</li> <li>- L'intervention est ajustée en fonction de l'évolution de la situation</li> <li>- Les informations utiles sont transmises aux professionnels et/ou proches aidants</li> </ul>

**Bloc de compétences 10.02 : Maintien du lien social du particulier employeur en perte d'autonomie ou en situation de handicap**

Référentiel d'activités <i>Décrit les situations de travail, les activités exercées</i>	Compétences <i>Identifie les compétences y compris sociales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	Référentiel d'évaluation <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation Indicateurs
<p>L'assistant de vie propose des activités sociales, culturelles et de loisirs à ses particuliers employeurs en perte d'autonomie ou en situation de handicap en tenant compte de ses goûts et de ses capacités. Ces activités peuvent avoir lieu au domicile des particuliers employeurs ou à l'extérieur. Elles peuvent se dérouler en présence du salarié et son particulier employeur et éventuellement avec d'autres personnes.</p> <p>Il l'aide à choisir des activités adaptées, en veillant à répondre à ses envies.</p> <p>L'assistant de vie planifie avec le particulier employeur l'organisation de l'activité choisie afin de répondre aux besoins spécifiques du particulier employeur en perte d'autonomie ou en situation de handicap. Si le particulier employeur en perte d'autonomie ou en situation de handicap rencontre une difficulté à effectuer seul une activité, l'assistant de vie réfléchit et propose des adaptations. Il peut s'agir de matériel apportant une aide motrice.</p> <p>L'assistant de vie peut aussi être présent lors de l'activité pour compenser les difficultés physiques ou encore cognitives. Si les capacités de ce dernier évoluent et que l'activité est régulière, le salarié en réajuste l'organisation.</p> <p>Il l'accompagne à l'activité lorsque c'est nécessaire et veille à son confort ainsi qu'à sa stimulation physique et intellectuelle.</p>	<p>Aider dans les choix d'activités sociales culturelles et de loisirs les particuliers employeurs en perte d'autonomie ou en situation de handicap en respectant leurs envies, en tenant compte de l'évolution de leurs capacités, en favorisant une communication et en respectant la relation d'aide afin de préserver son autonomie et de contribuer à sa socialisation</p> <p>Accompagner aux activités sociales culturelles et de loisirs les particuliers employeurs en perte d'autonomie ou en situation de handicap en préparant et en sécurisant l'activité, en utilisant des techniques d'accompagnement spécifiques en tenant compte de ses capacités afin de stimuler la personne et de contribuer au projet personnalisé</p> <p>S'adapter aux goûts, aux souhaits et à la situation des particuliers employeurs en perte d'autonomie ou en situation de handicap afin de proposer des activités sociales, culturelles et de loisirs personnalisés</p> <p>Favoriser une relation d'aide et de confiance lors du choix et de la réalisation des activités afin de collaborer efficacement</p>	<p><b>ÉTUDE DE SITUATION PROFESSIONNELLE</b></p> <p><b>Type d'épreuve :</b> étude de situation professionnelle individuelle support numérique. L'étude de situation numérique permet le repérage des compétences professionnelles du candidat par l'évaluation de ses capacités d'analyse et de raisonnement face à une situation d'emploi contextualisée.</p> <p><b>Descriptif :</b> Durant l'étude de situation professionnelle, le candidat répond à une situation d'emploi permettant d'évaluer la pertinence de sa proposition d'accompagnement personnalisé et l'efficacité de sa collaboration avec les professionnels et l'entourage proche. Le support numérique permet une variété d'actions du candidat qui pourra être confronté à du texte, des images, des vidéos ou autres extraits sonores afin de proposer des situations au plus près des réalités de terrain.</p> <p><b>Durée totale de l'épreuve :</b> 1 heure pour le candidat.</p> <p><b>Conditions de réalisation de l'épreuve :</b> réalisée au sein de l'organisme de formation. L'étude de situation professionnelle est organisée par le responsable des évaluations. L'évaluation est organisée via une plateforme numérique. Le responsable des évaluations nomme le surveillant, qui ne peut être le formateur des candidats. Le surveillant est le garant et le responsable de l'épreuve. Les corrections automatiques sont délivrées par la plateforme numérique. Les résultats sont délivrés par le certificateur.</p> <p><b>Conditions de validation du bloc :</b> Le candidat doit avoir validé toutes les compétences pour valider le bloc. Le bloc de compétences sera attribué par un jury de certification se réunissant en commission d'attribution évaluant les compétences acquises lors de l'évaluation</p> <p><b>Outils fournis par le certificateur :</b> Outils administratifs : convocations, code d'accès aux sujets, plate-forme numérique pour validation des résultats, résultats. Outils pédagogiques : sujets exemples, lien de simulation, fiche technique (définition des rôles, descriptif de l'épreuve).</p>	<p><b>Le candidat démontre une :</b></p> <p><b>Prise en compte des spécificités de la personne en perte d'autonomie ou en situation de handicap lors de la proposition d'activités sociales, culturelles et de loisirs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les goûts et souhaits de la personne en perte d'autonomie ou en situation de handicap sont respectés lors du choix des activités</li> <li>- Les activités proposées sont adaptées aux capacités de la personne (spécificités physiques et cognitives)</li> <li>- L'organisation proposée est adaptée à la situation</li> <li>- Les activités sont présentées et argumentées à la personne en perte d'autonomie ou en situation de handicap pour susciter l'adhésion</li> <li>- Les principes de la relation d'aide sont respectés lors de l'accompagnement</li> <li>- L'accompagnement est réajusté en tenant compte de l'évolution des capacités en accord avec le particulier employeur</li> </ul> <p><b>Collaboration efficace dans l'organisation et l'accompagnement des activités sociales, culturelles et de loisirs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La stimulation, le confort et la sécurité de la personne en perte d'autonomie ou en situation de handicap est assurée lors de l'accompagnement</li> <li>- Les principes de la relation d'aide sont respectés lors de l'accompagnement</li> <li>- Les matériels de compensation mobilisés sont adaptés</li> <li>- L'intervention est ajustée en fonction de l'évolution de la situation</li> </ul>

**Bloc de compétences 11.02: Repas du particulier employeur en perte d'autonomie ou en situation de handicap**

Référentiel d'activités <i>Décrit les situations de travail, les activités exercées</i>	Compétences <i>Identifie les compétences y compris sociales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	Référentiel d'évaluation <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation Indicateurs
<p>L'assistant de vie planifie les repas tout en prenant en compte les règles de conservation des aliments. Il respecte les règles contre le gaspillage alimentaire en limitant les quantités préparées et en réutilisant d'éventuels restes.</p> <p>Il veille à l'équilibre alimentaire des particuliers employeurs en perte d'autonomie ou en situation de handicap tout en prenant en compte leurs goûts, leurs habitudes, leurs besoins et les recommandations nutritionnelles de Santé Publique France (PNNS).</p> <p>Il sollicite la participation du particulier employeur en perte d'autonomie ou en situation de handicap lors de la préparation du repas selon les capacités de ce dernier en utilisant à bon escient le matériel à disposition.</p> <p>Il peut donc être amené à cuisiner seul si son particulier employeur ne peut pas participer à cette tâche.</p> <p>Il soigne la présentation des repas.</p> <p>Il aide le particulier employeur à s'alimenter tout en prenant en compte ses goûts, ses habitudes et ses besoins.</p> <p>Il s'adapte à l'évolution de la situation et de son particulier employeur en perte d'autonomie ou en situation de handicap.</p>	<p>Organiser en toute autonomie les repas en collaboration avec les particuliers employeurs en perte d'autonomie ou en situation de handicap en respectant l'équilibre alimentaire afin de contribuer au maintien de leur autonomie et à leur épanouissement</p> <p>Réaliser en toute autonomie et en toute sécurité des repas équilibrés et adaptés en prenant en compte les goûts et habitudes des particuliers employeurs en perte d'autonomie ou en situation de handicap afin de contribuer à leur épanouissement à leur domicile</p> <p>Assister les particuliers employeurs en perte d'autonomie ou en situation de handicap dans la prise de leur repas en fonction de leur situation afin de préserver leur autonomie et leur sécurité à leur domicile</p> <p>S'adapter aux goûts et habitudes des particuliers employeurs en perte d'autonomie ou en situation de handicap lors de l'organisation et la planification des repas afin de proposer des repas de qualité</p>	<p><b>MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE</b></p> <p><b>Type d'épreuve :</b> mise en situation professionnelle simulée individuelle suivie d'un entretien. La mise en situation professionnelle permet le repérage des compétences professionnelles du candidat par l'observation de l'application de gestes et de techniques face à une situation d'emploi contextualisée. La mise en situation propose une reconstitution proche de la réalité de terrain. L'entretien mené par l'expert-évaluateur permettra au candidat de s'autoévaluer et à l'expert-évaluateur de compléter, par un questionnement, l'évaluation des compétences du candidat.</p> <p><b>Descriptif :</b> Durant la mise en situation professionnelle, Le candidat évolue dans la cuisine d'un domicile réel ou reconstitué et doit réaliser un repas adapté à la personne et l'accompagner à l'alimentation selon la situation d'emploi donnée et observé selon différents critères observables par l'expert-évaluateur.</p> <p><b>Durée totale de l'épreuve :</b> 45 minutes pour le candidat.</p> <p><b>Conditions de réalisation de l'épreuve :</b> réalisée au sein de l'organisme de formation, la mise en situation professionnelle simulée est organisée conjointement par le responsable des évaluations et l'expert-évaluateur. Le responsable des évaluations nomme l'expert-évaluateur, qui ne peut être formateur des candidats, et fournit les résultats au certificateur.</p> <p><b>Conditions de validation du bloc :</b> Le candidat doit avoir validé toutes les compétences pour valider le bloc. Le bloc de compétences sera attribué par un jury de certification se réunissant en commission d'attribution évaluant les compétences acquises lors de l'évaluation</p> <p><b>Outils fournis par le certificateur :</b> Outils administratifs : convocations, code d'accès aux sujets, plate-forme numérique pour validation des résultats. Outils pédagogiques : sujets, sujets exemple, grille d'évaluation, fiche technique (définition des rôles, descriptif de l'organisation de l'épreuve, liste du matériel, aide à l'entretien).</p>	<p><b>Le candidat démontre une :</b></p> <p><b>Gestion qualitative de l'organisation du repas :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les besoins de la personne sont identifiés</li> <li>- Les consignes, les goûts et les habitudes du particulier employeur sont respectés</li> <li>- Les règles de conservation des aliments sont respectées</li> </ul> <p><b>Qualité de la conception du repas :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le repas réalisé respecte l'équilibre alimentaire</li> <li>- Le repas est adapté aux capacités physiologiques de la personne</li> <li>- Les règles d'hygiène et de sécurité pendant la préparation du repas sont respectées</li> <li>- Les techniques culinaires utilisées sont appropriées</li> <li>- Les ustensiles et équipements utilisés sont appropriés</li> <li>- Le matériel, les gestes et postures sont adaptés</li> </ul> <p><b>Qualité dans l'accompagnement durant le repas :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un environnement propice au déroulement du repas est mis en place</li> <li>- Le matériel et les techniques d'aide au repas utilisés sont adaptés</li> <li>- L'accompagnement favorise l'autonomie et la sécurisation</li> <li>- Les informations utiles sont transmises</li> <li>- Les gestes et postures sont adaptés</li> <li>- L'intervention est ajustée en fonction de l'évolution de la situation</li> </ul>



## Validation des compétences sociales et transversales

La validation du titre à finalité professionnelle Assistant de vie dépendance se fait par l'obtention des 7 blocs de compétences et la validation des compétences sociales et transversales en jury de certification. Ce jury de certification s'effectue lors d'un entretien qui mesure la maîtrise coordonnée des compétences sociales et transversales des blocs de compétences. Le jury de certification procède à un questionnement sur un dossier complété durant le parcours de formation et de stage du candidat. Ce dossier professionnel amène les candidats à s'interroger sur leur pratique professionnelle en lien avec des situations vécues.

L'épreuve dure 1 heure au total. Il y a 30 minutes d'entretien oral et 30 minutes de lecture de dossier, de délibération et de temps d'annonce des résultats au candidat. Ces résultats sont annoncés après délibération.

Le jury est organisé par IPERIA dans les 5 semaines maximum après l'obtention de l'ensemble des blocs de compétences du titre.

Pendant l'entretien, le candidat doit démontrer les 3 compétences sociales et transversales suivantes pour valider l'épreuve :

**L'autonomie** : Le candidat fait preuve d'autonomie pour être moteur dans sa pratique dans toutes les activités de son métier. Il organise également son intervention en toute autonomie après réception des consignes dans une gestion optimale de son temps. Enfin, il prend des initiatives et des décisions, dans le cadre des limites professionnelles et des consignes du particulier employeur, en ayant conscience de ses responsabilités.

A partir des critères suivants, le jury vérifie l'autonomie du candidat :

- Les consignes du particulier employeur sont respectées
- Les actions à prioriser sont identifiées
- Les limites professionnelles sont respectées
- Des initiatives sont prises dans le cadre des limites professionnelles
- Une organisation efficace dans le temps et dans l'espace est mise en place
- Les incidences des actions entreprises sont connues

**L'adaptation** : Le candidat s'adapte à la situation, à la personne accompagnée et à ses proches. Il identifie et analyse les situations nouvelles afin d'adapter son comportement et ses pratiques. Enfin, il anticipe et fait preuve de souplesse.

A partir des critères suivants, le jury vérifie l'adaptation du candidat :

- L'observation des situations permet le recueil des informations
- Les situations sont analysées avec justesse : difficultés rencontrées, éléments de réussite
- Les signes de changements et/ou les aléas sont identifiés
- Les changements, réajustements proposés sont réalistes
- Différentes façons de faire sont proposées
- Le comportement est adapté à l'état de la personne

**La capacité relationnelle** : Le candidat fait preuve d'ouverture d'esprit en étant dans le non-jugement et en adoptant la bonne distance. Il respecte les règles éthiques et déontologiques du secteur, c'est-à-dire le respect de la personne accompagnée dans sa globalité : respect de la vie privée, de l'intégrité, de l'intimité, de la confidentialité... Il adopte une démarche de bientraitance qui doit être au cœur de l'accompagnement.

A partir des critères suivants, le jury vérifie la capacité relationnelle du candidat :

- Les conditions pour instaurer une relation de confiance sont mises en œuvre
- La parole et les choix du particulier employeur sont pris en compte
- Une écoute active est mise en place. L'obligation de discrétion est respectée
- Le non-jugement et l'ouverture d'esprit sont intégrés dans les pratiques professionnelles